



Règlement relatif aux services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et au principe de Jordan

Ouverture d'un compte en banque



Pour recevoir une indemnisation par virement automatique, les membres approuvés du groupe doivent disposer d'un compte en banque à leur nom. Il existe plusieurs options pour ouvrir un compte et certains facteurs importants doivent être pris en compte pour vous aider à choisir le compte qui correspond le mieux à vos besoins.



Ouverture d'un compte

Les particuliers peuvent choisir d'ouvrir un compte en banque en personne ou en ligne, se-lon l'institution financière choisie. Vous trouverez des renseignements sur ces options sur le site Web de l'institution.

Pour ouvrir un compte, vous devez fournir deux pièces d'identité originales (non photoco-piées).

Il peut s'agir de

- deux pièces d'identité délivrées par le gouvernement
- Ou
- deux documents comprenant, au choix :
 - votre nom et votre adresse;
 - votre nom et votre date de naissance.

Remarque : pour vous assurer que vous disposez des documents appropriés, il est préférable de consulter une personne travaillant au guichet de l'établissement bancaire choisi. institution.



Pièces d'iden-tité acceptées

Les documents acceptés pour ouvrir un compte en banque comprennent, sans s'y limiter :

Pièce d'identité délivrée par le gouvernement (original, pas de photocopie)

- Carte de statut
- Permis de conduire
- Carte d'identité provinciale ou territoriale
- Passeport (canadien ou étranger)
- Certificat de naissance

Documents émis par le gouvernement

- Avis récents de cotisation fiscale émis par le gouvernement du Canada ou le gouvernement d'une province ou d'une municipalité
- Relevés récents de prestations du gouvernement du Canada ou d'une province

Autres documents acceptables (*doivent inclure votre nom et votre adresse ou votre nom et votre date de naissance*)

- Factures récentes de services publics canadiens
- Relevés bancaires ou relevés de carte de crédit récents



Points importants à prendre en considération

Avant d'ouvrir un compte, il est important de réfléchir et de discuter avec l'institution financière :

- Comment utiliserez-vous votre compte (p. ex. transactions quotidiennes, épargne)?
- Quel type de compte correspond à vos besoins (compte chèque et/ ou compte d'épargne)?
- Y a-t-il des frais mensuels?
- Vos fonds rapporteront-ils des intérêts? Si oui, combien?
- Vos dépôts sont-ils protégés par l'assurance-dépôts?
- Quelle est la période de « retenue » lors du dépôt d'un chèque? Et aurez-vous immédiatement accès au montant total du chèque une fois celui-ci déposé?

Remarque : n'oubliez pas qu'il est important que vous compreniez parfaitement les conditions générales de votre compte et que vous en conserviez une copie pour vos archives personnelles.